

## DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## communiqué

No: 81

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE RELEASE: LE 28 SEPTEMBRE 1978

LOI PORTUGAISE D'INDEMNISATION POUR BIENS NATIONALISÉS

Le ministère des Affaires extérieures souhaite faire savoir aux personnes ayant eu des biens nationalisés ou autrement expropriés par le Gouvernement du Portugal depuis le 25 avril 1974 qu'il existe une loi portugaise prévoyant la possibilité d'indemnisation pour les biens ainsi nationalisés ou expropriés.

Selon les informations parvenues au ministère, une date limite existe déjà pour la présentation aux autorités portugaises compétentes d'un formulaire de demande d'indemnisation par les personnes ayant détenu des actions dans des compagnies nationalisées au Portugal après le 25 avril 1974. Cette date limite est fixée au 4 novembre 1978 (Arrêté ministériel portugais "Portaria" no 359/78 du 7 juillet 1978). Il existe également une date limite pour la présentation d'un formulaire de demande d'indemnisation par les personnes ayant possédé, au Portugal, des biens nationalisés ou autrement expropriés après le 25 avril 1974 en vertu des lois sur la réforme agraire. Cette date limite a été fixée au 14 janvier 1979 (Arrêté ministériel portugais, "Portaria" no 556/78 du 15 septembre 1978). Dans chacun des cas un délai supplémentaire de soixante jours est accordé aux travailleurs portugais à l'étranger et à leur famille.

Le Ministère recommande aux personnes intéressées à réclamer une indemnité de s'enquérir auprès des représentants du Gouvernement du Portugal au Canada ou auprès de leurs conseillers juridiques de la procédure à suivre et des délais à respecter.

L'adresse de l'Ambassade du Portugal au Canada est: 645 promenade Island Park, Ottawa, KlY 0C2. Bureau consulaire: 1300 av. Carling, suite 304, Ottawa, KlZ 7L2.

Les bureaux consulaires du Portugal sont situés à:

1. 4920 av. Maisonneuve Consulat général Montréal, Québec H3Z 1N1

3. 736 rue Granville, ste707 Vice-consulat B.P. 2068 Vancouver, B.C. V6B 3S3

4. B.P. 355

Halifax, N.E.

B3J 2N7

Consulat honoraire

5. 154 prom. Canada Vice-consulat honoraire B.P. 5249 Saint-Jean, T.N.

6. B.P. 769 Vice-consulat honoraire North Sydney, N.E.

7. 228 av. Notre Dame Vice-consulat honoraire Pièce 902 Winnipeg, Manitoba R3B 1N7